

SWISS DELEGATION
TO THE OSCE

1. Annual Security Review Conference 2004

Déclaration suisse

Session 2 – Sécurité et gestion des frontières

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterai tout d'abord remercier les deux orateurs pour leurs intéressantes présentations et leurs suggestions concernant la manière dont la sécurité des frontières et leur gestion peut être améliorée. La Suisse est persuadée que l'OSCE a un rôle central à jouer dans ce domaine. Etablir des frontières à la fois ouvertes et sûres est toutefois un objectif ambitieux, nécessitant le soutien de tous les Etats participants.

Il est évident que les menaces d'ordre militaire à l'intérieur de la région OSCE ou à l'encontre de cette région ont fortement décru. Celles-ci ont fait place à de nouveaux risques en terme de sécurité, tels que les contrebandes, trafics, la criminalité transfrontalière. Ces menaces sont d'ordre principalement transfrontalier. La question de la mise sur de pied de frontières sûres et gérées de manière efficace est donc aujourd'hui centrale.

L'OSCE se trouve dans une position unique en ce sens qu'elle est à même de contribuer au renforcement de la coopération interétatique au bénéfice de tous, et de contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la sécurité et la gestion des frontières. La Suisse soutient donc un engagement marqué de l'OSCE dans ce domaine d'activité et, plus spécifiquement, l'élaboration d'une approche exhaustive y relative en son sein. L'OSCE est au bénéfice d'une importante expertise quant à la conjugaison des structures militaires et civiles. Elle fournit donc un cadre propice pour fédérer les différents acteurs et intérêts. Sa longue tradition de promotion du dialogue politique est également un

atout majeur dans la mise à disposition d'un cadre coopératif dans le domaine de la sécurité des frontières.

Mesdames et Messieurs,

L'ouverture des frontières et les nouveaux moyens de communication rendent les individus plus mobiles et ouvrent de nouvelles perspectives. La plus grande liberté de mouvement dont bénéficient les personnes, les idées ou les marchandises génère de nombreuses nouvelles opportunités, et nous offre une vie plus enrichissante. D'un autre côté, la perméabilité des frontières génère également de nouveaux défis, tels que le trafic d'êtres humains, la contrebande de marchandises, de drogue et d'armes.... Ainsi, la criminalité transfrontalière apparaît comme un dérivé de nos sociétés modernes.

Le défi pour les autorités en charge de la sécurité des frontières est de réconcilier deux demandes contradictoires, soit d'assurer la sécurité, sans recourir à l'érection de nouvelles barrières. Répondre à un tel défi nécessitera une gestion adroite, au fait des enjeux et l'adoption de mesure appropriées.

La gestion des frontières relève en tout premier lieu de la responsabilité des Etats participants mêmes. Les organisations internationales ne peuvent que jouer un rôle de soutien dans ce domaine, même si celui-ci peut se révéler important. Ce soutien, quant à lui, ne peut relever de l'action d'une seule organisation. Ainsi, il est important de s'assurer de la complémentarité des actions engagées et mises en œuvre par toutes les organisations régionales concernées par cette problématique.

A cet égard, le processus d'Ohrid représente un modèle de coopération internationale, agrégeant l'expertise de l'OSCE, de l'UE, de l'OTAN et du Pacte de stabilité. La Suisse a pris part à la *Conférence d'Ohrid sur la sécurité et la gestion des frontières* de mai 2003, et salue le document sur *La voie à suivre*, lequel incorpore des objectifs spécifiques et des dates butoirs. Nous partageons également l'objectif final de ce processus, soit l'établissement de frontières ouvertes mais également contrôlées et sécurisées dans la région concernée. Cet objectif ne peut être atteint que par la mise en œuvre de réformes ciblées et impératives. La *Plateforme commune* et le document sur *La voie à suivre* fournissent un excellent point de départ pour une approche cohérente et concertée de la gestion et la sécurité des frontières dans cette région.

Nous félicitons la Macédoine pour son rôle clé en tant que pays hôte de la Conférence d'Ohrid. Nous souhaitons souligner le dynamisme créé par la prise de responsabilité des Etats de la région (*regional ownership*). Cette dimension est essentielle au succès de ce processus.

La Suisse estime qu'un soutien continu de la communauté internationale est crucial afin d'entretenir et de renforcer ce processus. Agissant en ce sens, la Suisse a organisé, en coopération avec l'Albanie et le Royaume-Uni, un atelier CPEA/SEEGROUP intitulé "Integrated Border Management". Cet événement s'est tenu à Tirana du 21 au 23 janvier 2004, auquel l'OSCE, l'UE et le Pacte de Stabilité ont été étroitement associés. Le fait que cet événement a recensé plus de 100 participants provenant de 25 pays et 10 organisations internationales, ONGs et centres de recherche souligne l'importance que la communauté internationale attache à cette question.

Soutenir la dynamique créée par le processus d'Ohrid est également d'importance. Mettre en pratique les principes et schémas de coopération de ce modèle dans d'autres zones de la région OSCE a un certain mérite. Ceci n'est cependant réalisable que dans certaines circonstances. Les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un tel processus comprennent la présence d'un esprit de coopération et d'une confiance réciproque ainsi qu'une volonté politique forte de tous les acteurs concernés. Il faut également que cette problématique représente une préoccupation commune et un intérêt partagé.

Mesdames et messieurs,

L'OSCE offre non seulement un cadre coopératif mais également un unique réservoir d'expérience applicable à la question de la gestion des frontières. En partageant et utilisant cette expérience, nous pouvons nous rapprocher de notre idéal commun, soit l'existence concomitante de frontières ouvertes mais également sûres et bien contrôlées favorisant tout à la fois la stabilité et développement économique de nos Etats.

La Suisse estime également que certains instruments de l'OSCE pourraient être d'utilité dans ce domaine d'activité. Par exemple, le Document OSCE sur les armes légères et de petit calibre fournit également un potentiel pour s'attaquer à la question du trafic d'armes, notamment au regard de la section V de ce document. Des initiatives ont déjà été prises dans ce domaine par le CPC, notamment l'organisation d'un cours de formation en Ouzbékistan en 2003. Nous estimons que d'autres documents, tels que le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaire de la sécurité, a potentiellement un rôle à jouer dans ce

domaine. Enfin, au regard des efforts législatifs que la mise en place d'un système de gestion des frontières efficace requière, y associer plus étroitement l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pourrait se révéler particulièrement utile.

Je vous remercie de votre attention.